

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1061

Artikel: FMI et Banque mondiale : appel
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021134>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Appel

(résumé) On le sait, le comité central du Parti socialiste suisse a décidé de soutenir le référendum contre l'adhésion de la Suisse au FMI et à la Banque mondiale. Une décision qui est loin de faire l'unanimité parmi les militants actifs du parti. Une septantaine d'entre eux, magistrats, députés, responsables syndicaux, etc, ont décidé de lancer un appel à ne pas signer le référendum; même scepticisme dans les sections: Genève a d'ores et déjà décidé de se distancer du parti central sur ce point et des décisions similaires sont attendues dans les autres cantons romands.

Les raisons qui ont conduit les opposants au référendum à franchir ce pas sont les suivantes:

- Pour garantir la paix entre les peuples, il faut des organisations internationales qui élaborent dans un dialogue multilatéral des solutions réalistes aux problèmes qui se posent à l'échelle mondiale.
- Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, qui ont accédé au rang d'organisations universelles grâce à l'adhésion de fait ou imminente des Etats d'Europe centrale et de l'Est, se voient confier des tâches essentielles en matière de structures monétaires et de système des paiements ainsi que dans le domaine de la coopération au développement.
- Comme toutes les organisations nationales et internationales, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ne sont pas parfaits. Ce cons-

tat fait, on estime que ces deux institutions sont capables d'évoluer, de relever de nouveaux défis et de répondre à de nouveaux besoins. Les adversaires de l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods essayent de faire passer l'idée que ces organisations sont la cause de tous les malheurs du monde, de la famine et des épidémies jusqu'à la non-réalisation de l'égalité des sexes. Ceci est faux puisque ces institutions contribuent au contraire à chercher des remèdes aux problèmes qui concernent notre planète dans son entier.

- Le Conseil fédéral a tenu compte des préoccupations des œuvres d'entraide. L'article 6 de la loi fédérale concernant la participation de la Suisse aux institutions de Bretton Woods se réfère expressément aux principes et aux objectifs de la politique suisse de développement, et la délégation suisse

consultera la commission extraparlamentaire compétente pour toute décision importante.

- La solution d'une Suisse restant à l'écart n'est pas une alternative valable et n'offre aucune perspective. Aujourd'hui, la Suisse ne peut notamment pas participer au processus de formation de l'opinion au sein de ces institutions ni contribuer à éliminer les lacunes constatées par les adversaires de l'adhésion. Par contre la Suisse peut, si elle est membre à part entière, collaborer avec d'autres pays visant les mêmes buts en la matière. Les autres pays ne comprendraient d'ailleurs pas que la Suisse reste à l'écart, d'autant plus qu'elle est tournée vers le monde et a tout intérêt à maintenir une structure monétaire internationale stable. Il est par conséquent logique qu'elle y contribue. Les coûts de l'adhésion, 435 millions de francs à verser sur cinq ans, ne représentent pas une charge insupportable. En revanche, si nous n'adhérons pas, la Suisse risque fort de ne plus pouvoir participer aux adjudications de travaux de la Banque mondiale.

Pour conclure, les opposants constatent que le refus de la Suisse d'adhérer aux institutions de Bretton Woods ferait le jeu des forces de la droite suisse, qui prônent l'isolationnisme et s'opposent à l'aide au développement, ce qui est contraire aux efforts traditionnels déployés par les milieux socialistes et syndicaux en faveur de la collaboration internationale et qui fait de la solidarité à l'échelle planétaire un mot vide de sens.

Il est pour le moins réjouissant que des personnes engagées viennent faire contrepoids à la décision du comité central du PS, prise dans des conditions discutables. ■

CAISSES DE PENSIONS

Qu'on leur laisse les mauvais risques...

(pi) L'augmentation des taux hypothécaires a suscité des propositions de la part de personnes s'intéressant à ce secteur économique. DP y a d'ailleurs consacré un numéro spécial (DP n° 1019: *La Fièvre et ses remèdes*). Parmi les remèdes, un engagement accru des caisses de pensions sur le marché hypothécaire, à des conditions leur garantissant des revenus équivalant à ceux d'autres formes de placements courants (obligations émises par les collectivités publiques notamment). La droite en général et les banques en particulier ont toujours critiqué ces propositions: elles voient d'un mauvais œil des concurrents intervenir sur ce marché. Et revenait sans cesse l'argument selon le-

quel les caisses de pensions n'auraient pas à faire de «cadeau» en consentant des prêts hypothécaires à des taux inférieurs à ceux des banques.

Ce sage principe ne semble pas devoir être appliqué lorsqu'il s'agit d'un autre secteur que les prêts hypothécaires. Ainsi la caisse de pensions de la ville de Lausanne a-t-elle refusé de participer au financement laborieux d'un parking: elle a fait de mauvaises expériences dans ce secteur et elle ne considère pas qu'il s'agit d'un équipement d'utilité publique. Réaction de Guy Studer, directeur au Crédit Suisse, qui ne participe pas à l'opération: «Je m'étonne que la caisse de pensions ait refusé son soutien alors qu'il s'agit d'une œuvre d'utilité publique.» (cité par *24 Heures* du 15 novembre).

Autrement dit, les caisses de pensions devraient faire œuvre d'utilité publique, pour autant qu'il s'agisse d'opérations risquées... ■

Coquilles

Plusieurs coquilles aux pages 4 et 5 de notre dernier numéro. Dans l'interview de Pierre-François Veillon, Christoph Blocher est devenu Christian... Il s'agissait bien, dans tous les cas, du conseiller national zurichois UDC.

Dans l'article «Le grand Berne», nous parlons de la ville «Agrama» qui avait une population de 800 âmes... Il manquait évidemment trois zéros et c'est à une ville de 800 000 habitants que le publicitaire Fritz Kobi pensait.